

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, BARBOT Eric, BAUDOUIN Jacques, PREAU Jean, RIDEREAU Philippe, LEFEUVRE Willy, BONNAUD Brigitte, VENDE Lydie formant la majorité des membres en exercices.

Absents : GUIGNARD Sandra, CHATEVAIRE Bernadette, VALENTIN Fanny, MARCHAND Ludovic
Madame CHATEVAIRE Bernadette avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe
Mademoiselle VALENTIN Fanny avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Madame BONNAUD Brigitte a été élue secrétaire

Le conseil municipal valide le précédent compte rendu.

1) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (2021FEV01)

Monsieur le Maire rappelle que sur le fondement de l'article L 5211-4 III et IV du Code Général des collectivités Territoriales « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

Monsieur le Maire propose donc de passer une convention avec la communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour la mise à disposition du matériel avec ou sans chauffeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGIE POUR LE DOSSIER JEUNESSE (2021FEV02)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une subvention de 20% de la part de la Région pour le projet jeunesse « halle de loisirs et terrain multisports ».

Il y a donc lieu de déposer un dossier.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	% Subvention
Terrassement VRD	21870.00	Subvention préfecture DETR Halle	23610.60	8.21
Gros œuvre tuiles	22532.00	Subvention conseil départemental halle	19913.19	6.92
Charpente bois	15100.00	Subvention Région Halles et terrain	57547.62	20.00
Electricité	6800.00	Subvention DETR terrain 30%	62710.83	21.79
Installation chantier	4206.15	Subvention DSIL Terrain 20%	41807.22	14.53
Terrassement généraux	38710.00			
Revêtement en enrobé	13452.50			
Allées	21690.00			
maçonnerie	7948.25			
bordures	300.00			
Assainissement pluvial	15371.80			
Mobilier urbain	67189.00			
signalisation	2502.10			
Espaces verts	23220.00	Emprunt		
Aire de saut	825.00	Autofinancement	82148.63	28.55
Maitrise œuvre SPS	26021.29			
Total des dépenses	287738.09	Total des recettes	287738.09	

3) DEMANDES DE SUBVENTIONS (2021FEV03)

Monsieur le Maire liste les demandes de subventions arrivées en mairie à ce jour :

- USAV « union sportive Autize Vendée »
- Ecoute Parents
- MFR de Moncoutant sur Sèvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de n'allouer qu'une subvention à l'USAV de 150€ (15€ x 10 enfants xantonnois de moins de 18 ans). Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2021.

4) VENTE DE LA PARCELLE AI 81

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a acheté en 2014 les parcelles AI 81 et AI 83 aux conjoints LOUIS. Sur la parcelle AI 83 de 24a98ca est implanté l'atelier communal. La parcelle AI 81 de 45ca ne présente aucun intérêt à la commune.

Madame FONTAINE vient de vendre sa maison située au 37 rte de St Michel. Monsieur le Maire fait part d'une demande d'achat de la parcelle AI 81 par le futur acquéreur de la maison située à côté de l'atelier communal.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente de la parcelle AI 81 à 100€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la cession de la parcelle AI 81 de 45ca et fixe le prix à 100€. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents liés à cette vente. La somme de 100€ sera inscrite au compte 024 du budget primitif 2021.

5) PLUI

La loi ALUR prévoyait qu'au 27 mars 2017, les EPCI devenaient compétents pour élaborer un PLUi sauf si une minorité de blocage d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population était mise en œuvre trois mois auparavant soit avant le 27 décembre 2016.

Les communes du territoire s'étaient alors prononcées sur ce transfert et une minorité de blocage avait été atteinte puisque 9 communes soit 56% des communes, représentant 11115 habitants soit 66% des habitants, s'étaient opposées au transfert automatique de la compétence PLUi à la communauté de communes.

A chaque élection municipale et reconstitution du conseil communautaire, les communes doivent statuer sur ce transfert. A défaut, la communauté de communes devient compétente le 1^{er} janvier suivant l'élection du nouveau président. Toutefois, la communauté de communes peut choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de la majorité qualifiée.

Après chaque renouvellement de conseil municipal, chaque commune est amenée à se prononcer, de nouveau, sur le transfert de la compétence.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision en raison de l'absence de 4 conseillers. Le conseil municipal est favorable au report.

6) CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA SALLE DES FETES (2021FEV05)

Monsieur le Maire fait rappeller au conseil municipal que depuis la fin des travaux de construction de la bibliothèque et la rénovation de la salle des fêtes, il n'y a pas eu de contrat de maintenance pris pour l'entretien du chauffage.

Monsieur le Maire fait part du projet de contrat d'entretien de l'entreprise BREMO de FONTENAY LE COMTE soit un montant total de 1500€ TTC pour la maintenance du chauffage de la bibliothèque et de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier pour un an à l'entreprise BREMO l'entretien du chauffage de la bibliothèque et de la salle des fêtes soit 1500€ TTC. Il autorise Monsieur le

Maire à signer le contrat de maintenance. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021 au compte 6156.

7) DEVIS ELAGAGE (2021FEV06)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de LOUAULT ELAGAGE de ST HILAIRE DES LOGES pour l'élagage d'arbres près de la salle des fêtes.

Le devis s'élève à 1200€ TTC. Monsieur DELAHAYE tient à préciser que le travail effectué par cette entreprise est sérieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de LOUAULT ELAGAGE de ST HILAIRE DES LOGES d'un montant de 1200€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

Cette somme sera inscrite au compte 615231.

Il faudra lui demander aussi d'élaguer l'arbre sur la passerelle.

8) PROJET MUSIQUE A L'ECOLE (2021FEV07)

A L'initiative de Monsieur le Maire, la communauté de communes propose de mettre en place un projet « A l'école des vents » ou « Vents nouveaux à l'école ». Il vise à initier les élèves de CM à jouer d'un instrument.

Des professeurs de l'école de musique intercommunale (flûte traversière, basson, trompette...essentiellement bois et cuivres) viendront une heure par semaine du 19 avril au 5 juillet pour enseigner la musique et les instruments de musique aux élèves. Chaque élève choisira un instrument qu'il louera en partenariat avec Cyril Musique (soit environ 25€ par mois sur 3 mois).

L'association des parents d'élèves a décidé de prendre en charge la location à hauteur de 5€ par enfant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de financer à hauteur de 10€ par enfant la location des instruments dans le cadre de l'opération « A l'école des vents » ou vents nouveaux à l'école ».

9) CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il reste environ une trentaine de places dans le cimetière.

Il suggère de réfléchir à un éventuel agrandissement du cimetière.

Il faudra donc demande aux propriétaires du terrain qui jouxte le cimetière de se prononcer sur l'achat d'une bande de terrain dans les années à venir.

10) COMPTE EPARGNE TEMPS

Le projet de compte épargne temps a été présenté au comité technique le 15 février dernier.

Les membres du collège des représentants du personnel ont émis à l'unanimité un avis défavorable. Les représentants du personnel regrettent l'absence de monétisation du compte épargne temps. Le collège des représentants des collectivités et établissement a, quant à lui émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Eu égard au vote défavorable à l'unanimité des membres du collège des représentants du personnel, le comité technique se réunira le 1^{er} mars pour se prononcer à titre définitif sur notre demande. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur le maintien ou non de la décision de non-monétisation.

Le conseil municipal demande à monsieur le Maire de demander l'avis du personnel communal sur ce sujet. Une réunion est prévue avec le personnel le 23/02/2021. Le conseil municipal se rangera à l'avis des agents.

Pour information, le 23 février, les agents ont refusé la monétisation du compte épargne temps.

11) ORGANISATION CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de mise en conformité avec l'accessibilité vont être réalisés à la cantine en avril. Donc à la rentrée des vacances d'avril, il sera nécessaire de faire deux services en raison de la perte de dix places assises.

L'inspectrice d'académie a donné son accord.

Les petits de la maternelle mangeront de 11H45 à 12H30 et les autres de 12H30 à 14H.

Il faudra donc revoir l'organisation (dressage des lits, surveillance des petits, transfert). Il faudra peut-être recruter du personnel.

Il faudra réunir dès que possible le personnel concerné par ces modifications.

12) CREATION D'UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE DE DECHETS VERTS

Madame TIRMARCHE du SYCODEM présentera le 11/03/2021 au conseil municipal et à la commission environnement le projet de création d'une plateforme pédagogique de déchets verts.

Le terrain situé derrière l'entreprise NEAU sur le chemin du désert semble adapté. Monsieur NEAU ne semble pas opposé.

Il faudra décider de l'organisation et de la gestion.

Les jeunes du Lycée Nature se sont déplacés pour présenter leur projet et ils ont posé des questions sur la commune. Ils rencontreront le 23/03 la fédération de chasse puis ils reviendront le 06 avril pour continuer l'étude.

13) DEVIS POUR LA DEMOTION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire fait part des devis pour la démolition de l'immeuble situé au 33 rue Gabriel Marsaud.

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX NETTOYAGE INTERIEUR	PRIX DEMOLITION
SARL CHARRIER	7500€ TTC	18000€ TTC
RINEAU TP	6540€ TTC	16800€ TTC

Le conseil municipal estime que le coût de la démolition et du nettoyage sont trop importants. Il ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

14) INFORMATIONS DIVERSES

- La commission voirie a fait le tour de la commune. Il reste de nombreux chemins à refaire. L'année prochaine une consultation pourra se faire avec l'ensemble des communes de la communauté de communes.
- Les quatre classes sont maintenues à la rentrée de septembre.
- Un courrier a été adressé au directeur de la société BOBINEAU pour lui demander d'arrêter le dépôt de déchets en tout genre. Il doit aplanir le sol pour niveler sommairement le terrain. Il souhaite céder le terrain à la commune à l'euro symbolique, il faudra s'assurer au préalable que le sol ne soit pas contaminé et que le nettoyage, la décontamination et les études diverses ne soient pas à la charge de la commune.
- Le projet de panneaux photovoltaïques est à l'arrêt. Monsieur le Maire souhaitait rencontrer à XANTON les représentants du projet du Gard qu'il a visité. En effet, ce projet a été financé en partie par une association citoyenne.
- La société VALECO s'est déplacée pour présenter un projet éolien à Monsieur le Maire et ses adjoints sur le territoire de la commune et plus particulièrement en limite avec la commune de ST PIERRE LE VIEUX.
- Monsieur le Maire fait lecture du diagnostic de mise en sûreté de l'école Jacques BREL. La personne qui s'est déplacée souhaitait qu'un grillage soit posé entre les logements de l'école primaire et la cour de l'école. Monsieur le Maire s'y est opposé. Il ne souhaite pas mettre les locataires « en cage ». Les barrières sont fermées à clés. Un système de fermeture automatique a été installé depuis plusieurs années pour sécuriser les lieux.

